

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 13713 Numéro SIREN : 523 371 052 Nom ou dénomination : KINOUGARDE
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt 8664

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2022	Net 31/07/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	123 000		123 000	98 000
Autres immobilisations incorporelles	120 733	89 341	31 392	32 332
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 260 409	2 210 370	2 050 039	1 835 093
Immobilisations corporelles en cours	242 406		242 406	171 113
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	22 500		22 500	22 500
Autres immobilisations financières	172 830		172 830	155 179
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 941 878	2 299 711	2 642 167	2 314 218
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 579 967	129 292	2 450 675	1 650 385
Autres créances	5 001 349		5 001 349	447 576
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 426 520		4 426 520	3 490 966
Charges constatées d'avance (3)	382 954		382 954	371 027
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 390 790	129 292	12 261 498	5 959 954
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 332 668	2 429 003	14 903 666	8 274 171
(1) Dont droit au bail			123 000	98 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/07/2022	31/07/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	217	217
Report à nouveau	-178 677	-1 745 525
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 184 200	1 566 848
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 060 739	-123 460
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	40 000	40 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 000	40 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 154 580	1 455 423
Emprunts et dettes financières diverses (3)		627 737
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 964 755	1 898 137
Dettes fiscales et sociales	6 674 039	4 370 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 553	5 593
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	13 802 926	8 357 632
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	14 903 666	8 274 171
(1) Dont à plus d'un an (a)	849 764	8 357 632
(1) Dont à moins d'un an (a)	12 953 162	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/07/2022	31/07/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	58 154 130		58 154 130	44 425 685
Chiffre d'affaires net	58 154 130		58 154 130	44 425 685
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			87 927	984 531
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			95 879	85 569
Autres produits			14 618	13 556
Total produits d'exploitation (I)			58 352 554	45 509 341
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			8 195 788	5 974 528
Impôts, taxes et versements assimilés			2 120 002	1 720 502
Salaires et traitements			36 418 009	28 390 518
Charges sociales			4 532 489	3 762 572
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			581 839	544 873
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			129 292	84 763
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				40 000
Autres charges			3 642 100	2 784 580
Total charges d'exploitation (II)			55 619 519	43 302 336
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 733 035	2 207 005
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			6 044	7 362
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			6 044	7 362
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-6 044	-7 362
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 726 991	2 199 643

Compte de résultat (suite)

	31/07/2022	31/07/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 676	
Sur opérations en capital		5 058
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	8 676	5 058
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-8 676	-5 058
Participation des salariés aux résultats (IX)	794 029	
Impôts sur les bénéfices (X)	740 087	627 737
Total des produits (I+III+V+VII)	58 352 554	45 509 341
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	57 168 354	43 942 493
BENEFICE OU PERTE	1 184 200	1 566 848
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

KINOUGARDE
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris
523 371 052 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 30 JANVIER 2023**

Le 30 janvier 2023,

la soussignée, EPIKTET, représentée par la société SENEK (RCS Paris 539 694 844), elle-même représentée par Monsieur Hervé Lecat,

agissant en qualité de président de la Société (le "Président"),

et après avis au commissaire aux comptes de la Société, a pris les décisions suivantes :

1. Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 juillet 2022

Le Président, connaissance prise du bilan, du compte de résultat et de l'annexe établis pour l'exercice social clos le 31 juillet 2022, ainsi que du projet de rapport de gestion qui a été préparé pour être soumis à l'associé unique, arrête lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net comptable de 1.184.200 euros.

Le Président décide de proposer à l'associé unique d'affecter le résultat de la Société pour l'exercice écoulé, soit un bénéfice net comptable de 1.184.200 euros, en totalité au compte d'Autres Réserves.

2. Fixation de l'ordre du jour des décisions à prendre par l'associé unique ; rédaction du rapport de gestion et du texte des décisions à soumettre au vote de l'associé unique

Le Président décide de fixer comme suit l'ordre du jour des décisions à prendre par l'associé unique le 31 janvier 2023 :

- rapport du président de la Société et rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- quitus au président de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités légales.

* * *

Le Président arrête ensuite définitivement les termes de son rapport qu'il soumettra à l'associé unique, ainsi que le texte des décisions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

Un exemplaire de chacun de ces documents sera mis à la disposition de l'associé unique, du comité social et économique et du commissaire aux comptes.



* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



EPIKTET

Président

Par : SENEK

Par : Hervé Lecat

KINOUGARDE
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris
523 371 052 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 JANVIER 2023**

Affectation du résultat

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022)

L'Associé Unique décide d'affecter, sur proposition du président, le résultat de la Société pour l'exercice écoulé, soit un bénéfice net comptable de 1.184.200 euros, en totalité au compte d'Autres Réserves.

L'Associé Unique prend acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société a distribué des dividendes au titre des trois derniers exercices.

Exercice clos au	Distribution globale
31 juillet 2021	Aucun
31 juillet 2020	Aucun
31 juillet 2019	2 744 000 euros

Pour extrait certifié conforme



EPIKTET

Président

Par : SENEK

Par : Hervé Lecat

KINOUGARDE
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris
523 371 052 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 JANVIER 2023**

Le 31 Janvier 2023,

la soussignée :

EPIKTET, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 38, rue Blomet, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 872 366, représentée par son président, **SENEK**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 38, rue Blomet, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 694 844, elle-même représentée par son président, Monsieur Hervé Lecat ;

agissant en qualité de seul associé de la Société, titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l' « Associé Unique »),

après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- le rapport de gestion du président de la Société ;
- le rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- le texte des décisions proposées ; et
- un exemplaire des statuts de la Société ;

(ii) de l'ordre du jour ci-après reproduit :

- rapport du président de la Société et rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- quitus au président de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités légales.

u

après avoir constaté que la société SARL Cabinet d'Expertise et de Commissariat Jean-Pierre Daire (« **Commissaire aux Comptes** ») est excusé ;

après avoir constaté que les délégués du CSE, sont absents et excusés ;

a pris les décisions suivantes conformément à l'article 17 des statuts :

PREMIERE DECISION

(Rapport du président de la Société et rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président de la Société et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2022, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 1.184.200 euros.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022)

L'Associé Unique décide d'affecter, sur proposition du président, le résultat de la Société pour l'exercice écoulé, soit un bénéfice net comptable de 1.184.200 euros, en totalité au compte d'Autres Réserves.

L'Associé Unique prend acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société a distribué des dividendes au titre des trois derniers exercices.

Exercice clos au	Distribution globale
31 juillet 2021	Aucun
31 juillet 2020	Aucun
31 juillet 2019	2 744 000 euros

TROISIEME DECISION

(Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts)

L'Associé Unique prend acte, en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que la Société n'a encouru aucune charge non déductible de l'impôt sur les sociétés visée à l'article 39-4 dudit code, au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

QUATRIEME DECISION

(Conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique prend acte que de nouvelles conventions visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

u

Conventions conclues lors de l'exercice clos :

Avec EPIKTET

- Convention de trésorerie ;
- Contrat de concession de licence de Marque ;
- Convention de prestation de service ;

Avec SCI Copernic, Cauchy, Laplace et Pythales

- Baux commerciaux et avenants aux baux commerciaux.

CINQUIEME DECISION

(Quitus au président de la Société)

L'Associé Unique approuve les actes de gestion accomplis par le président de la Société au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022 et donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve au président de la Société de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

SIXIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique.

EPIKTET

Président

Par : SENEK

Par : Hervé Lecat



**CABINET D'EXPERTISE & DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Jean-Pierre DAIRE
SAS au Capital de 16500 €
51 Boulevard de Valmy
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

KINOUGARDE

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 38 Rue Blomet
75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/07/2022

À l'Associé unique de la société KINOUGARDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU KINOUGARDE relatifs à l'exercice clos le 31/07/2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU KINOUGARDE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AA

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/08/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

14 14

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLENEUVE D'ASQ, le 20 Janvier 2023

Le Commissaire aux comptes inscrit

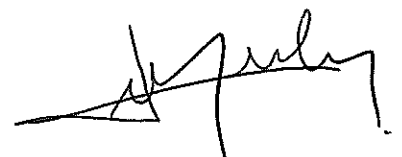
CABINET JEAN PIERRE DAIRE, représenté par

l'umane

AUDIT

SAS Cabinet d'Expertise et de Commissariat
Jean Pierre Daire
10 Rue George Potié - 59120 LOOS
414 782 961 00018 RCS Lille
Capital : 16 500 euros - Tél. : 03 20 07 11 24
Inscrite au tableau de l'ordre des expert-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes

Arnaud HERBECQ



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2022	Net 31/07/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	123 000		123 000	98 000
Autres immobilisations incorporelles	120 733	89 341	31 392	32 332
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 260 409	2 210 370	2 050 039	1 835 093
Immobilisations corporelles en cours	242 406		242 406	171 113
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	22 500		22 500	22 500
Autres immobilisations financières	172 830		172 830	155 179
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 941 878	2 299 711	2 642 167	2 314 218
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 579 967	129 292	2 450 675	1 650 385
Autres créances	5 001 349		5 001 349	447 576
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 426 520		4 426 520	3 490 966
Charges constatées d'avance (3)	382 954		382 954	371 027
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 390 790	129 292	12 261 498	5 959 954
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 332 668	2 429 003	14 903 666	8 274 171
(1) Dont droit au bail			123 000	98 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Lumane
AUDIT
 SAS Cabinet d'Expertise et de Commissariat
 Jean Pierre Daire
 10 Rue George Potté - 59120 LOOS
 414 782 961 00018 RCS Lille
 Capital : 16 500 euros - Tél : 03 20 07 11 24
 Inscrite au tableau de l'ordre des expert-comptables
 et à la compagnie des commissaires aux comptes

Bilan passif

	31/07/2022	31/07/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	217	217
Report à nouveau	-178 677	-1 745 525
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 184 200	1 566 848
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 060 739	-123 460
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	40 000	40 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 000	40 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 154 580	1 455 423
Emprunts et dettes financières diverses (3)		627 737
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 964 755	1 898 137
Dettes fiscales et sociales	6 674 039	4 370 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 553	5 593
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	13 802 926	8 357 632
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	14 903 666	8 274 171
(1) Dont à plus d'un an (a)	849 764	8 357 632
(1) Dont à moins d'un an (a)	12 953 162	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

lumane
AUDIT
SAS Cabinet d'Expertise et de Commissariat
10 Rue George Potté - 59120 LOOS
414 782 961 00018 RCS Lille
Capital : 16 500 euros - Tél. : 03 20 07 11 24
Inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables
et à la compagnie des commissaires aux comptes

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/07/2022	31/07/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	58 154 130		58 154 130	44 425 685
Chiffre d'affaires net	58 154 130		58 154 130	44 425 685
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			87 927	984 531
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			95 879	85 569
Autres produits			14 618	13 556
Total produits d'exploitation (I)			58 352 554	45 509 341
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			195 788	5 974 528
Impôts, taxes et versements assimilés			2 120 002	1 720 502
Salaires et traitements			36 418 009	28 390 518
Charges sociales			4 532 489	3 762 572
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			581 839	544 873
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			129 292	84 763
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				40 000
Autres charges			3 642 100	2 784 580
Total charges d'exploitation (II)			55 619 519	43 302 336
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 733 035	2 207 005
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			6 044	7 362
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			6 044	7 362
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-6 044	-7 362
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			2 726 991	2 199 643

lumane
AUDIT
 SAS Cabinet d'Expertise et de Commissariat
 Jean Pierre Daire
 10 Rue George Potté - 59120 LOOS
 414 782 961 00018 RCS Lille
 Capital : 16 500 euros - Tél : 03 20 07 11 24
 Inscrite au tableau de l'ordre des expert-comptables
 et à la compagnie des commissaires aux comptes

Compte de résultat (suite)

	31/07/2022	31/07/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 676	
Sur opérations en capital		5 058
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	8 676	5 058
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-8 676	-5 058
Participation des salariés aux résultats (IX)	794 029	
Impôts sur les bénéfices (X)	740 087	627 737
Total des produits (I+III+V+VII)	58 352 554	45 509 341
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	57 168 354	43 942 493
BENEFICE OU PERTE	1 184 200	1 566 848
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Lumane
AUDIT
 SAS Cabinet d'Expertise et de Commissariat
 Jean Pierre Daire
 10 Rue George Potté - 59120 LOOS
 414 782 961 00018 RCS Lille
 Capital : 16 500 euros - Tél. : 03 20 07 11 24
 Inscrite au tableau de l'ordre des expert-comptables
 et à la compagnie des commissaires aux comptes